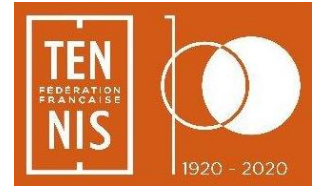




PROTCOLE DE REPRISE ACTIVITE - PHASE 1



RYTHME DE REPRISE DE LA PRATIQUE DU TENNIS ET DU PARATENNIS ET ACTIVITÉS PROPOSÉES EN FONCTION DES PUBLICS CONCERNÉS

*Le dé-confinement devrait se dérouler en plusieurs phases selon un principe de progressivité. La **phase 1** débutera le 11 mai et se terminera le 2 juin, sous réserve d'évolution positive de la situation sanitaire. Les phases suivantes seront précisées ultérieurement en application des prochaines annonces gouvernementales.*

Jusqu'au 2 juin, les principes généraux sont donc les suivants

- La pratique du tennis et du paratennis doit avoir lieu exclusivement sur les terrains en extérieurs (courts 7, 8 et 9). Elle sera possible exclusivement en simple, dans le respect permanent des gestes barrières et de la règle de distanciation physique de 2 mètres au minimum. Les parties en double ne sont donc pas possibles.
- La pratique du tennis concerne tous les joueuses et les joueurs (enfants et adultes) pour du jeu libre en simple dans le cadre d'une pratique « loisir ».
- Le jeu individuel au mur est autorisé
- Les cours collectifs ne sont pas autorisés par le Ministère des Sports et ne peuvent donc être mis en place pour le moment. Les cours individuels sont autorisés mais seuls les dispositifs programmés dans le cadre de l'école de tennis en lien avec la Ligue de Bretagne de tennis seront préservés durant cette phase.

MESURES GÉNÉRALES ET PRÉALABLES À TOUTE REPRISE D'ACTIVITÉ

Afin de sécuriser la pratique « libre » du tennis et du paratennis (en phase 1) dans les clubs, une série de mesures respectant les règles sanitaires est instaurée

Conditions juridiques de reprise de l'activité

- Chaque adhérent qui souhaite reprendre la pratique du tennis dans le club doit, au préalable, prendre connaissance des conditions de cette reprise. **Le formulaire « attestation », mis en PJ, doit être signé, retourné avant la première réservation** ; idéalement, eu égard aux circonstances sanitaires : impression du formulaire, signature, scan puis envoi au club contact@tcquimper.fr).
- Pour les mineurs, un engagement des parents et/ou responsables légaux est nécessaire (cf document « attestation »).
- Les référents Covid 19 au sein du club pour veiller au respect des règles et vous renseigner utilement sont
 - Olivier TETARD, président TC Quimper, presidence@tcquimper.fr
 - Cécile PITUSSI, assistante de club, contact@tcquimper.fr

Conditions sanitaires de reprise de l'activité :

- En toutes circonstances, la règle de distanciation minimum de 2 mètres entre personnes doit être respectée
- Le nettoyage complet des courts extérieurs sera conjointement effectué par les services de la ville et le club avant leur réouverture.
- Les bancs et chaises d'arbitre seront retirés des courts avant leur réouverture
- Une désinfection des principaux points de contacts sera réalisée au moins une fois par jour par le club.
- La préservation du bon état sanitaire doit également être comprise comme relevant d'un acte de civisme et de responsabilité partagée par l'ensemble des membres, et non pas seulement reposer sur la seule responsabilité des dirigeants. Chacune et chacun veillera donc à contribuer au bon entretien du club.

- Avant chaque phase de réservations, le club
 - mettra à la disposition des joueuses et joueurs à l'entrée du club et sur chaque court : un distributeur de gel hydro-alcoolique, un produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle avec un sac en plastique (nettoyage de la bande du filet avant de quitter le court).
 - bloquera les portes des terrains de telle sorte qu'elles restent constamment ouvertes.
 - équipera le personnel d'accueil de masques
 - s'assurera que les gestes barrières et les recommandations générales aux joueuses et joueurs sont affichés aux entrées des courts et sur la porte d'entrée
- **Le club-house, les vestiaires, les douches ne sont pas accessibles. Il en est de même pour les sanitaires et points d'eau** (venir nécessairement avec sa gourde d'eau pour se déshydrater et éventuellement se laver les mains).
- Seuls les deux bureaux des salariés seront ouverts et leur accès fortement limité, dans le respect de la distanciation physique.
- Seuls les deux joueurs accèdent au court. Pas d'accompagnateur sur le terrain. Il est recommandé de ne pas rester regarder aux abords du court afin de respecter le principe de non regroupement de personnes.
- La pratique du jeu en double n'est pas autorisée (afin de limiter les interactions entre les partenaires et de garantir la distanciation).

RÈGLES DE REPRISE DE LA PRATIQUE « LOISIR » DU TENNIS ET DU PARATENNIS

Modalités de réservation

- **L'accès aux courts ne sera possible qu'en présence d'un salarié ou représentant du club** qui veillera à vous accompagner durant cette reprise d'activité, conformément au protocole sanitaire. Les créneaux d'accès, de fait plus limités, sont donc les suivants (hors jours fériés, club fermé)
 - Lundi 15h30 – 19h30
 - Mardi, jeudi et vendredi 10h30 - 12h30 et 15h30 - 20h30
 - Mercredi 10h30 - 12h30 et 13h30 - 20h30
 - Samedi 9h30 -12h30 et 13h30-18h30
- La réservation des courts s'effectue en ligne, via Ten'Up (<https://tenup.fft.fr/>), ou par téléphone (02/98/90/42/66) afin d'éviter tout contact avec le personnel d'accueil et pour permettre un traçage ultérieur en cas de nécessité.
- **L'accès dans un premier temps est réservé aux seuls adhérents du club.** Les locations horaires seront permises dans un second temps (au regard des premiers taux de fréquentation constatés)
- Afin de permettre au plus grand nombre d'adhérents de retrouver le chemin des terrains, **après une première réservation, il ne sera pas possible de réserver un terrain avant le surlendemain** (exemple : première réservation le lundi, la seconde, au plus tôt, le mercredi).

Modalités d'accès aux courts

- Les joueuses et les joueurs doivent respecter les consignes générales de sécurité sanitaire (ne pas venir jouer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).
- Il est demandé de respecter les consignes de parking devant le club (mise en conformité par la Ville de Quimper)
- Pour éviter tout regroupement et les croisements des joueurs sur le terrain, **il est demandé à chacun de n'entrer sur le court qu'à l'heure précise du début de réservation et de quitter le court au moins 5 minutes avant la fin de l'heure réservée** (soit 55 minutes sur le court au maximum).
- Il est demandé d'utiliser des balles marquées de couleurs différentes pour chaque joueuse ou joueur, à raison de 4 maximum par personne.
- Prévoir de ne pas avoir accès aux vestiaires et sanitaires (tenue, eau, ...)
- Avant de quitter le court, s'assurer de ne rien avoir oublié (matériel, balles, textile... et déchets)

Modalités de l'accès au mur

- Le mur, n'étant pas placé sous la responsabilité du TC Quimper, il convient, à chaque utilisateur, de se référer aux directives de la Ville de Quimper (voir affichage)

Modalités de pratique :

- Attention, c'est une reprise de l'activité tennis !
- Se référer au document « les bons gestes », mis en PJ